trois-rivières

Avis public

Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 8 juillet 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement nº 63 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser des normes particulières d'aménagement pour les zones RES-2274, RES-2275, RES-2276, RES-2277 et RES-2279.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 4

Objet :

- Création des DS.9.14, DS.9.15 et DS.9.16 qui autorisent des normes particulières d'aménagement pour les zones RES-2275, RES-2275, RES-2276, RES-2277 et RES-2279;
- Insertion dans la grille de spécifications de la DS.9.14 dans les zones RES-2275 et RES-2277, de la DS.9.15 dans les zones RES-2274 et RES-2276 et de la DS.9.16 dans la zone RES-2279.

Zones visées :

Zones RES-2274, RES-2275, RES-2276, RES-2277 et RES-2279

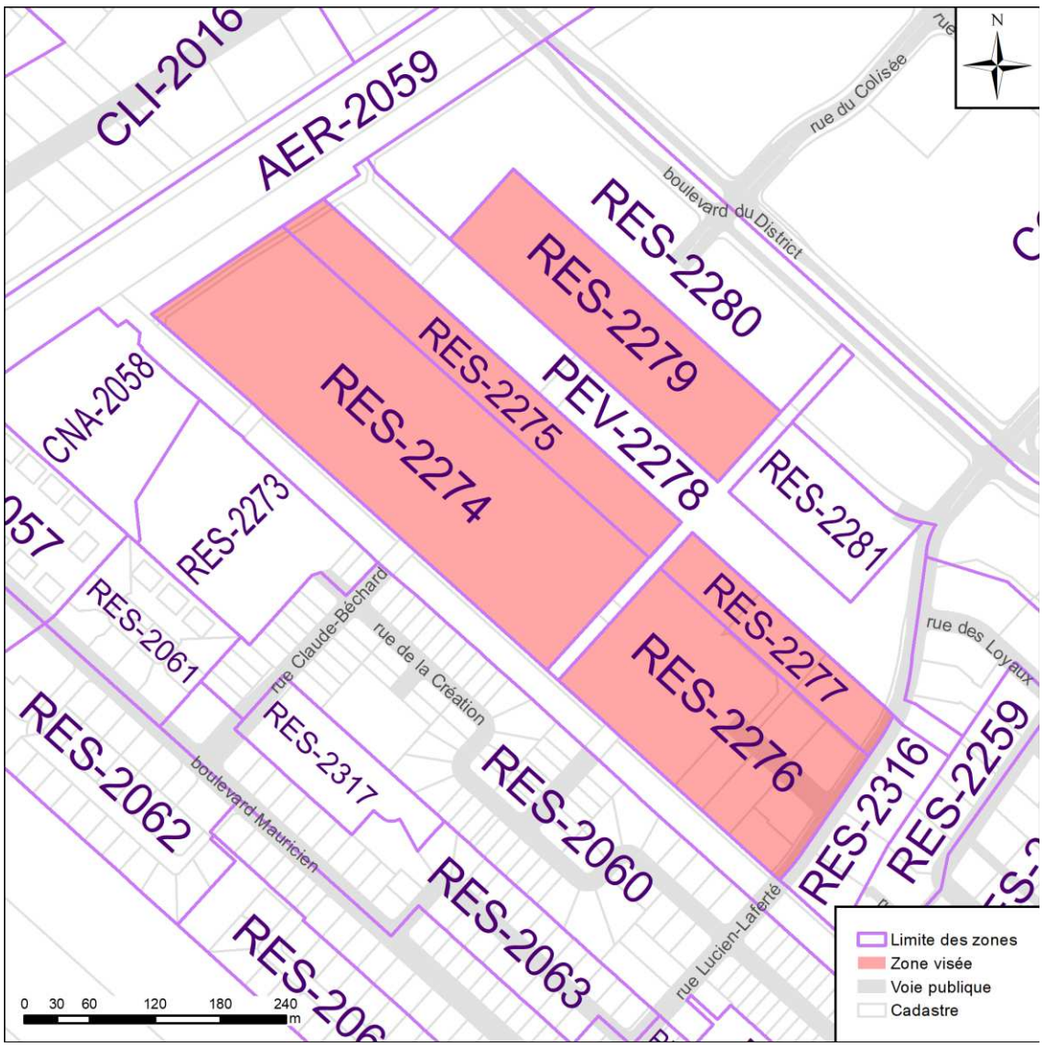

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 19 août 2025** à **18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 63 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 14 juillet 2025.

Me Nathalie Bohémier, greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002